



## Décision relative à une demande d'autorisation simplifiée de mise à disposition sur le marché d'un produit biocide

N° AMM : FR-2025-0057

*Vu les dispositions du règlement (UE) N° 528/2012 du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides et de ses textes d'application,*

*Vu le code de l'environnement et notamment le chapitre II du titre II du livre V des parties législative et réglementaire,*

*Vu la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire et notamment son titre IV,*

*Vu la demande d'autorisation de mise à disposition sur le marché du produit biocide MABOITEAMOUSTIQUE CO2 en application de l'article 25 du règlement (UE) N°528/2012,*

*de la société*

**MABOITEAMOUSTIQUE**

*enregistrée sous le numéro*

**BC-QR100267-25**

*Vu le rapport d'évaluation du produit MABOITEAMOUSTIQUE CO2 réalisé par l'Anses,*

*Vu les conclusions de l'évaluation de l'Anses du 21 octobre 2025,*

La mise à disposition sur le marché du produit biocide désigné ci-dessus **est autorisée** en France pour les usages et dans les conditions précisées en annexe.

La présente décision s'applique sans préjudice des dispositions générales applicables aux produits biocides, notamment en matière d'étiquetage.

L'échéance de validité de l'autorisation du présent produit est fixée à 10 ans à compter de la date d'autorisation du produit.

A Maisons-Alfort, le 18/11/2025

DocuSigned by:

  
Charlotte Grastilleur

AE281A955A42454...

Directrice générale déléguée  
en charge du pôle produits réglementés  
Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation,  
de l'environnement et du travail (ANSES)



## ANNEXE : Résumé des caractéristiques du produit

### 1. Informations administratives

#### 1.1. Nom commercial du produit

<b>Nom commercial</b>	MABOITEAMOUSTIQUE CO2
<b>Autre(s) nom(s) commercial(aux)</b>	GARDEN CO2 M-BOX CO2 MOSQUITOBOX CO2 URBAN CO2 MB CO2 WILIV HOME DEFENSE PIEGE A MOUSTIQUES HOME DEFENSE WILIV MOSQUITO TRAP WILIV WILLO

#### 1.2. Détenteur de l'autorisation de mise sur le marché

<b>Nom et adresse du détenteur</b>	<b>Nom</b>	MABOITEAMOUSTIQUE
	<b>Adresse</b>	17 rue René Leduc, 31130 Balma France
<b>Numéro de demande</b>	BC-QR100267-25	
<b>Type de demande</b>	Autorisation nationale simplifiée de mise sur le marché	
<b>Numéro d'autorisation</b>	FR-2025-0057	
<b>Date d'autorisation</b>	Se reporter à la date figurant en premières pages de la décision	
<b>Date d'expiration de l'autorisation</b>	Se reporter à la date figurant en premières pages de la décision	

#### 1.3. Fabricant(s) du produit biocide

<b>Nom du fabricant</b>	MABOITEAMOUSTIQUE
<b>Adresse du fabricant</b>	17 rue René Leduc, 31130 Balma France
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	Maboteamoustique product Manufacturing 740 avenue du peuras 38210 Tullins France

#### 1.4. Fabricant(s) de la (des) substance(s) active(s)

<b>Substance active</b>	Dioxyde de carbone
<b>Nom du fabricant</b>	MABOITEAMOUSTIQUE
<b>Adresse du fabricant</b>	17 rue René Leduc, 31130 Balma France
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	17 rue René Leduc, 31130 Balma France



## 2. Composition du produit et type de formulation

### 2.1. Composition qualitative et quantitative du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Dioxyde de carbone	Dioxyde de carbone	Substance active	124-38-9	204-696-9	100

### 2.2. Type de formulation

GA - Gaz

## 3. Mentions de danger et conseils de prudence

### 3.1. Classification et étiquetage du produit selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Classification	
Catégories de danger	Gaz comprimé
Mentions de danger	H280 : contient un gaz sous pression ; peut exploser sous l'effet de la chaleur
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	Attention
Mentions de danger	H280 : contient un gaz sous pression ; peut exploser sous l'effet de la chaleur
Conseils de prudence	P403 : Stocker dans un endroit bien ventilé P410 : Protéger du rayonnement solaire
Note	

## 4. Usage(s) autorisé(s)

### 4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Attraction de moustiques en combinaison avec un piège à CO2 aspirant

Type de produit	TP19
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	-
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Moustiques ( <i>Culex</i> spp. et <i>Aedes</i> spp.) Stade : adulte
Domaine(s) d'utilisation	Extérieur
Méthode(s) d'application	MABOITEAMOUSTIQUE est utilisé pour attirer les moustiques en combinaison avec un piège aspirant
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Prêt à l'emploi  MABOITEAMOUSTIQUE est, utilisé en combinaison avec un piège aspirant, équipé d'un dispositif permettant d'ajuster le flux de CO <sub>2</sub> diffusé.  Le piège libère de 200–400 mL de CO <sub>2</sub> /min pour une utilisation de 24 heures/jour ou pour une utilisation de 8 heures/jour durant des plages horaires spécifiques  10 à 20 mètres entre les pièges.



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

Liberté  
Égalité  
Fraternité



<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Professionnel et non-professionnel
<b>Taille(s) et type(s) de conditionnement</b>	Bouteille de gaz de 5 kg, 10 kg et 15 kg en aluminium Bouteille de gaz de 5 kg, 10 kg et 15 kg en acier inoxydable

#### 4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

#### 4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

#### 4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

#### 4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

#### 4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

-

### 5. Conditions générales d'utilisation

#### 5.1. Instructions d'utilisation

- Respecter les instructions d'utilisation.
- Se référer au manuel d'utilisation pour démarrer le dispositif.
- Les paramètres suivants sont préconisés pour assurer une bonne efficacité du piège aspirant :
  - Une vitesse d'aspiration de 2-5 m/s.
- Utiliser l'appareil 24 heures sur 24 ou pendant des plages horaires spécifiques (via l'application) mais la plage d'utilisation ne doit pas être inférieure à 8 heures de diffusion de CO<sub>2</sub> par jour.
- Le taux de diffusion peut être ajusté automatiquement par le dispositif ou par l'utilisateur pour le mode manuel, mais ne doit jamais être inférieur à 200 mL CO<sub>2</sub>/min.
  - Mode manuel (diffusion de 24 heures/jour) : Réglage manuel du dispositif de manière à libérer entre 200 à 400 mL de dioxyde de carbone par minute (équivalent à une consommation de 0,521 à 1.041 kg CO<sub>2</sub>/jour).
  - Mode automatique (pour une diffusion de 8 heures/jour : ex : 6h-8h + 16h-22h) : 200 mL à 400 mL CO<sub>2</sub>/min (équivalent à une consommation de 0,174 à 0,260 kg CO<sub>2</sub>/jour)
- Le produit, en combinaison avec un piège aspirant, capture les moustiques dans la zone où il se trouve. Si nécessaire (pour une large zone), plusieurs pièges peuvent être placés tous les 10 à 20 mètres pour assurer un bon recouvrement de la zone.
- Afin de garantir une bonne utilisation du produit, les durées d'utilisation devront figurer sur l'étiquette. Le metteur sur le marché devra y indiquer clairement le temps d'action du produit en fonction de la taille de la bouteille de CO<sub>2</sub> et du taux d'application utilisé (ex : Remplacer la bouteille de gaz tous les 10 jours pour la taille de 5 kg pour une consommation de 0,521 kg/24 h).
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.



## 5.2. Mesures de gestion de risque

-

## 5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Non applicable
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Non applicable
- EN CAS D'INGESTION : Non applicable
- EN CAS D'INHALATION : Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/ un médecin.
- Si un avis médical est nécessaire, garder l'emballage ou la notice à disposition.

## 5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

## 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Durée de conservation : 10 ans
- Tenir hors de portée des enfants et des animaux de compagnie.

## 6. Autre(s) information(s)

-